

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE**

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 07 FEVRIER 2023

DELIBERATION 2023/010

**Objet : Garantie d'emprunt pour un projet de construction de logements par LOGIFIM-
VILOGIA à Neuf-Berquin**

Séance du mardi sept février deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente

Titulaires présents (60) : Francis AMPEN – Antony GAUTIER – Brigitte GALLI – Arnaud DEVILLEZ – Gilles DEVIENNE – Christophe LEGROIS – Marjorie VANDENBERGHE – Serge LACONTE – Régis DONDEYNE – Régis DUQUENOY – Danielle MAMETZ – Marc DEHEELE – Jean-Luc SCHRICKE – Dominique JOLY – Sandrine KEIGNAERT – Antoine VERMEULEN – Caroline LANDTSHEERE – Valentin BELLEVAL – Jean-Pierre BAILLEUL – Bernard DENTENER – Audrey SCHERRIER – Gaël DUHAMEL – Céline SAUZEAU – Philippe GRIMBER – Élise DORMION-ROUSSEZ – Didier TIBERGHEN – Pascal DECOOPMAN – Catherine DEPELCHIN – Samuel BEVER – Dominique WALBROU – Jean-Michel PLAETEVOET – Elizabeth BOULET – Jérôme DARQUES – Nathalie DEBOUDT – Serge OLIVIER – Roger LEMAIRE – Marie SANDRA - Pascal CODRON – Rebecca ELSENS – Joël VERMEULEN – Jean-Luc DEBERT - Stéphane DIEUSAERT – Christophe DEBREU – Frédéric JUDE – Luc EVERAERE – Bertrand CREPIN – César STORET – Marie-Madeleine CAMPAGNE – Stéphanie FENET - Eddie DEFEVERE – Jean-Pierre BATAILLE – Jean-Luc BARET – Joël DEVOS – Dorothee DEBRUYNE – Virginie DELESTRE – Jean-Paul SALOME – Laurence BARROIS – Emidia KOCH - Christian BELYNCK

Suppléants présents (3) : Bernadette POPELIER par Didier PELISSIER – Philippe MASQUELIER par Paul DE CIECHI – Thierry DEHONDT par Albert PIETERSOONE

Procurations (18) : Gaëlle LEFEVRE à Gilles DEVIENNE – Sophie SPATOLA à Brigitte GALLI – Pierre GRANDGENEVRE à Arnaud DEVILLEZ– Maxime DEPLANCKE à César STORET – Luc VAN INGHELANDT à Régis DONDEYNE –Jacques NUNS à Jérôme DARQUES – Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Gaël DUHAMEL – Florence BRISBART à Audrey SCHERRIER – Michel DUHOO à Elise DORMION-ROUSSEZ – Sophie ANDRE à Bernard DENTENER – Jean-Luc CAPPAERT à Philippe GRIMBER – Yves DELFOLIE à Serge OLIVIER – Franck MEURILLON à Roger LEMAIRE – Céline INGELAERE à Jean-Pierre BATAILLE – Mark MAZIERES à Dorothee DEBRUYNE – Cindy SCHRAEN à Jean-Paul SALOME – Eric SMAL à Jean-Michel PLAETEVOET – Anne VANPEENE à Emidia KOCH

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 81

Secrétaire de séance : Jean-Pierre BAILLEUL

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président



COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE
Valentin BELLEVAL

**DEPARTEMENT DU NORD
 ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
 DE FLANDRE INTERIEURE**

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 07 FEVRIER 2023

DELIBERATION 2023/010

Objet : Garantie d'emprunt pour un projet de construction de logements par LOGIFIM-VILOGIA à Neuf-Berquin

Suite à l'adoption le 05 juillet dernier du pacte fiscal et financier solidaire, la CCFI peut garantir les emprunts souscrits par les communes et les opérateurs de logements sociaux (SA HLM, bailleurs sociaux) qui réaliseront des programmes au sein du territoire, sous réserve de l'accord de la commune concernée.

En contrepartie de la garantie qu'elle apporte, la CCFI pourra demander la réservation d'un quota de 20% des logements sociaux au sein de chaque programme concerné par la garantie (Conformément aux articles R 441-5 et suivants du Code de la construction et de l'habitation).

Cette disposition a fait l'objet d'une modification de l'intérêt communautaire concernant la compétence Politique du logement et du cadre de vie lors du conseil communautaire du 7 février 2023.

La CCFI a reçu une demande de garantie d'emprunt de la société LOGIFIM-VILOGIA pour une opération de construction de 12 logements rue des Jonquilles et rue Charles Capelle à NEUF-BERQUIN. Cette emprunt est prévu auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations – Direction Régionale Hauts-de-France.

Il comporte 5 lignes de prêts pour un montant total de 1 739 363,00 euros et est enregistré sous le numéro U114331 – Opération CN-12LGT-NEUFBERQUIN Capelle (n°5114692).

Les caractéristiques de l'emprunt sont les suivantes :

Caractéristiques des lignes de prêt	PLUS Foncier	PLUS	PLAI Foncier	PLAI	PHB ² (phase 1) + PHB (phase 2)
Montant du prêt	160 562.00 €	975 547.00 €	80 281.00 €	462 973.00 €	60 000.00 €
Périodicité	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Taux de la période	2.6%	2.6%	1.8%	1.8%	0.82%
Durée du prêt	50 ans	40 ans	50 ans	40 ans	40 ans (20 ans pour chaque phase)
Type de taux	Indexé Livret A 0.6%	Indexé Livret A +0.6%	Indexé Livret A -0.2%	Indexé Livret A -0.2%	Taux Fixe (0%)
Profil d'amortissement	Echéances prioritaires (intérêts différés)	Amortissement prioritaire			
Commission d'instruction	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	30.00 €
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	Sans indemnité

La société LOGIFIM-VILOGIA sollicite une garantie d'emprunt de la CCFI à hauteur de 100 % du montant de cet emprunt.

Vu le contrat de prêt n°U114331 – Opération CN-12LGT-NEUF-BERQUIN Capelle (n°5114692) repris en annexe du présent document ;

Vu la demande de garantie d'emprunt de la société LOGIFIM-VILOGIA en date du 06 septembre 2022 ;

Vu l'accord de la commune de NEUF-BERQUIN,

Vu les articles L. 2252-1, L. 2252-2, L. 5111-4 et L. 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2305 du Code civil ;

Vu le pacte fiscal et financier solidaire adopté par délibération n°2022/061 du 05 juillet 2022 ;

Vu la modification de l'intérêt communautaire concernant la compétence « Politique du logement et du cadre de vie » afin d'intégrer la garantie d'emprunt pour les emprunts souscrits par les opérateurs de logements sociaux (SA HLM, bailleurs sociaux) qui réaliseront des programmes au sein du territoire ;

Il vous est proposé :

- d'accorder une garantie d'emprunt à la société LOGIFIM-VILOGIA, pour le remboursement de l'emprunt précité d'un montant total de 1 739 363,00 euros et dont le contrat est annexé à la présente délibération, destiné à l'opération de construction de 12 logements rue des jonquilles à NEUF-BERQUIN, à hauteur d'un cautionnement de 100%,

La garantie de la collectivité est apportée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple du prêteur, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de la discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- de s'engager, pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération,
- cette délibération annule et remplace la délibération 2022/110 en date du 27 septembre 2022.

Vote :

Pour : 81

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 07 février 2023,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président



Valérie BELLEVAL